

**Patrice MARTIN-LALANDE**

Député de Loir-et-Cher

**interroge le Ministre de l’Agriculture Stéphane LE FOLL**  
**sur le financement de la recherche sur les maladies du bois**  
dans le cadre de l’examen en commission élargie  
des crédits budgétaires de la mission “Agriculture” du PLF 2016  
à l’Assemblée nationale, le mercredi 28 octobre 2015

[http://www.dailymotion.com/video/x3bazbe\\_20151027-pml-intervient-commission-mission-outre-mer-plf-cice-renforce-tourisme\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x3bazbe_20151027-pml-intervient-commission-mission-outre-mer-plf-cice-renforce-tourisme_news)

**M. Patrice Martin-Lalande.** L’année dernière, vous indiquiez dans votre réponse à ma question sur le financement de la recherche sur les maladies du bois de la vigne, et sur la coordination internationale de cette recherche, que « les protocoles négociés à l’échelle européenne nous donnaient des perspectives de résultat en 2016 ». Face à ces maladies qui touchent près de 15 % des surfaces viticoles françaises, où en sont ces protocoles européens ? Existe-il un consensus et une coordination suffisante entre les chercheurs quant aux axes de recherche à suivre ? Ces protocoles ont-ils déjà produit des résultats ? Si oui, lesquels ? Quels résultats peut-on en espérer dans l’année à venir – résultats qui soient transférables le plus rapidement possible à l’échelle d’une entreprise viticole tout en lui permettant de maintenir son niveau de compétitivité ? Comment renforcer encore l’efficacité de ces protocoles européens ?

Pour limiter les dommages causés par la maladie du bois de la vigne, la chambre d’agriculture du Loir-et-Cher a mis au point une stratégie de renouvellement des vignes mères de greffons afin de protéger le patrimoine indemne et de garantir la fourniture de

matériel végétal le plus sain possible aux pépiniéristes et donc aux vignerons. Une telle stratégie entraînant un surcoût, le ministère de l'agriculture soutient-il cette initiative ? Permettra-t-il à ceux qui y recourent d'accéder à un financement *ad hoc* à l'échelle nationale ou européenne ?

[...]

**M. Stéphane Le Foll**, *ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement*. Monsieur Martin-Lalande, ce que nous avons engagé contre la maladie du bois n'a pas encore abouti à des résultats. J'ai d'ailleurs appris que l'arsenic de soude, interdit depuis lors pour les raisons que l'on sait, était utilisé alors qu'on ne savait même pas pourquoi c'était efficace contre la maladie du bois. Nous avons donc demandé qu'une recherche soit conduite pour répondre à cette question et en déduire des méthodes alternatives. Le rapport de Mme Quéré et de M. Sermier montre bien que la maladie du bois est un vrai problème. Les financements du CASDAR, provenant d'une taxe sur les chiffres d'affaires dans l'agriculture, sont aujourd'hui très contraints. Je propose, quand ses recettes seront meilleures, de flécher la maladie du bois dans ce compte d'affectation.